

septembre
2017

S Lille

snes

F.S.U.

Syndicat
National
des Enseignements
de Second degré

Section académique de Lille
209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

**BULLETIN
DE RENTRÉE
SPÉCIAL COLLÈGE**

**SYNDIQUEZ-VOUS
au SNES-FSU!**



snes

**Le SNES-FSU :
la voix de
la profession**

F.S.U.

PPCR : ce qui a changé, ce qui va changer pour nos salaires et nos carrières

Le PPCR¹ est mis en place depuis 2017. Il se traduit par une revalorisation – certes insuffisante – du point d'indice, par une nouvelle façon d'évaluer les personnels et par une modification de l'organisation de la carrière.

Si la nouvelle majorité affirme ne pas vouloir remettre en cause le dispositif PPCR, le SNES et les autres syndicats de la FSU feront preuve de la plus grande vigilance quant au respect du calendrier d'application décidé avant les élections.

ÉVALUATION

- Des « rendez-vous de carrière » avant le 7^e, 9^e échelon et la hors-classe comprenant une inspection et un entretien avec l'IPR puis avec le chef d'établissement. Les collègues seront avertis en juillet via leur boîte académique puis un mois avant la date du rdv.
- **Plus de notes** mais une grille d'évaluation (qu'il nous faudra faire évoluer !)
- Une nouveauté dont il faudra se saisir : le collègue pourra formuler des remarques sur le compte-rendu du rendez-vous de carrière, puis **faire appel de l'appréciation** finale du recteur devant la CAPA ou la CAPN.

SALAIRES

- **Deux augmentations du point d'indice** (2 fois + 0,6 %) en 2016 et 2017.
- **Attribution de points d'indice supplémentaires** à différents échelons aux 1^{er} janvier 2017, 2018 et 2019.
- **Transfert progressif des indemnités dans le salaire** sous forme de points d'indices qui compteront donc désormais pour la retraite.

CARRIÈRE

- **Reclassement de tous les titulaires au 01/09/2017** avec conservation de l'ancienneté acquise (attention : suite à la création d'un 8^e échelon, renumérotation de l'échelon pour les hors-classes).
- **Avancement de tous au même rythme**, équivalent au « choix » actuel. Sauf au passage aux 7^e puis 9^e échelon, où 30 % des collègues pourront avoir une « accélération » d'un an. En 2017-2018 uniquement, cette « accélération » s'appuiera sur les notes (au 31/08/2017).
- Le SNES-FSU a obtenu un acquis majeur : « tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades ». Chacun doit donc avoir accès à la hors-classe.
- **Création de la « classe exceptionnelle »** pour les collègues au dernier échelon de la hors-classe (20 % du contingent annuel de promotions), mais aussi pour certains collègues au 3^e échelon de la nouvelle hors-classe ayant par exemple exercé 8 ans en éducation prioritaire.

→ **Des perspectives de revalorisation plus qu'intéressantes, mais trop restreintes... pour l'instant !**

LES QUESTIONS QUI RESTENT EN SUSPENS

- *En l'absence de notes chiffrées, sur quels critères seront départagés les collègues qui pourront bénéficier d'une « accélération » de carrière d'un an aux 7^e et 9^e échelons ?*
- *Quelle garantie statutaire d'un accès à la hors-classe pour tous ?*
- *Quelles modalités faudra-t-il remplir pour accéder à la classe exceptionnelle ?*
- *Qui aura en charge « l'accompagnement personnalisé » qui doit suivre l'évaluation et quelles en seront les incidences ?*

CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Favorable à un avancement unique, au même rythme pour tous, le SNES-FSU demande le « **grand choix** » pour **tous**, parce que la valeur professionnelle doit être reconnue autrement que par la carotte salariale. Cela permettrait de rattraper la perte de pouvoir d'achat entamée dès les années 1980, aggravée par le gel du point d'indice des six dernières années, et par le « regel » annoncé, ce que dénonce le SNES-FSU : depuis 2000 en effet, tous les enseignants ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire en pouvoir d'achat.
- **Tous les personnels doivent accéder à la hors-classe.** Il faut élargir et rendre transparents les critères d'accès à la **classe exceptionnelle qui doit devenir le débouché de carrière pour tous.**
- Les inspections doivent redevenir **les visites conseils qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être**, et permettre des relations de confiance entre partenaires du monde éducatif.

« **Carrières - PPCR : évolution ou révolution ?** » :
le SNES-FSU vous invite à un **stage le lundi 16 octobre 2017.**

¹ protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations

Donnons de la voix pour revendiquer un collège exigeant pour tous !

La réforme de 2015, présentée sous un vernis égalitaire, s'est révélée une entreprise bureaucratique de dépossession de nos métiers, destinée à nous écraser de travail et étouffer notre expertise pédagogique. Face au nouveau pouvoir qui veut amplifier l'autonomie de l'établissement, le SNES-FSU propose des outils pour résister et défendre un collège démocratique, à la place d'un collège qui opposerait « ceux qui réussissent » à « ceux qui ne sont rien ».

Les effets des politiques récentes

Réforme du collège assouplie : ça ne suffit pas !

La réforme a justifié une réunionite aiguë, des formations creuses, une infantilisation accrue, et de fortes pressions sur les pratiques pédagogiques. La mise en place des nouveaux programmes en une seule année a généré une charge de travail inouïe.

Première victoire face aux organisations minoritaires qui ont défendu la réforme (SE-UNSA, SGEN-CFDT), l'assouplissement de la réforme de 2015 permet de réduire les EPI à la portion congrue. Dès la rentrée 2017, les enseignements bilangues, euro ainsi que les Langues et Cultures Régionales ou de l'Antiquité peuvent être réintroduits.

Ce que le SNES-FSU défend

L'essentiel de la réforme est maintenu par le nouveau ministre. Plus que son assouplissement, c'est une véritable abrogation de la réforme qui s'impose !

La baisse des effectifs par classe doit être une priorité : pas plus de 24 élèves par classe, et 20 dans l'éducation prioritaire.

Le SNES-FSU est très attaché au rôle des disciplines scolaires dans le 2nd degré, et combat les mesures qui affaiblissent leur place : la globalisation des sciences et de la technologie en 6^e, le cycle 3 qui favorise la polyvalence. Il défend une interdisciplinarité qui n'impose pas, par principe, de pédagogie de projet ni de réalisation concrète.

Évaluation des élèves, LSU, nouveau DNB... Assez d'ingérence, plus d'exigence !

La mise en place du LSU a généré des pressions inacceptables pour nous faire renoncer à une évaluation chiffrée et nous imposer des modalités d'évaluation transversale : les fameuses « compétences ».

Le gouvernement veut réformer le bac pour renforcer le poids du contrôle continu ? La nouvelle mouture du DNB est un exemple à ne surtout pas suivre : des moyennes trimestrielles remplacées par des bilans de cycle en guise de contrôle continu, un oral déconnecté des apprentissages travaillés en classe, des épreuves écrites dont le poids est bien trop faible.

Le SNES-FSU lutte contre toutes les formes de confiscation du métier d'enseignant par les hiérarchies locales : imposer un mode d'évaluation et des approches pédagogiques transversales (le « tout projet »), via des outils numériques visant à faire rendre des comptes (Pronote, Sacoche...), c'est demander aux collègues d'en rabattre sur leur expertise disciplinaire.

Le DNB doit être revu intégralement pour (re)devenir un examen national. Cela suppose de réduire la part du contrôle continu tout en l'appuyant sur les résultats disciplinaires et non sur le bilan de cycle, trop éloigné de nos pratiques. L'oral doit permettre d'évaluer des contenus exigeants, travaillés en classe, et donc en lien direct avec les programmes. L'examen doit être avant tout fondé sur **des épreuves nationales, terminales, anonymes, et rémunérées !**

Autonomie des établissements ... ou autonomie du chef d'établissement ?

La réforme du collège de 2015 a réduit les enseignements obligatoires, et renvoyé le financement des heures de groupes et des options (LCA, bilangues, euro) à un volant d'heures non fléchées au nom de la « liberté des équipes ».

Confortée par le nouveau ministre, cette déréglementation nuit à la cohésion des équipes et encourage la concurrence entre les établissements publics : à chaque collège son offre d'enseignements, ses horaires, ses conditions d'apprentissage et son contrat d'objectifs.

Cette autonomie locale veut faire des chefs d'établissement des patrons-managers, et des personnels de simples exécutants sommés d'écouter la bonne parole technocratique dans d'innombrables réunions.

Pour endiguer les phénomènes de concurrence dans l'établissement, le SNES-FSU revendique des **grilles horaires nationales, avec de petits groupes aux heures fléchées**. Il dénonce la modularité des horaires d'enseignements et donc des contenus, source d'inégalités entre établissements.

Il demande une **véritable sectorisation des collèges**, visant à lutter contre la ségrégation scolaire qui mine notre académie. La place de l'enseignement privé doit aussi être remise en cause. Contre une « autonomie » synonyme de pouvoir accru pour les chefs d'établissement, le SNES-FSU défend la **liberté pédagogique** individuelle de chaque enseignant. Il est également attaché à la liberté pédagogique collective des équipes enseignantes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble à l'abri de toute pression hiérarchique.

En cette rentrée difficile dans de nombreux collèges, le SNES-FSU s'engage à **vous informer** par ses publications et son réseau de militants locaux, à **vous former** grâce aux stages locaux et académiques, ainsi qu'à toujours **porter la voix de la profession** dans toutes les instances académiques, régionales et nationales où se jouera l'avenir des enseignants et du métier.

Pourquoi se syndiquer ?

- En cas de problème individuel urgent, d'information importante sur la situation personnelle, pouvant nécessiter la contestation d'une décision administrative, le SNES-FSU peut prévenir rapidement ses adhérent-e-s, car il dispose de leurs coordonnées, et seulement des leurs.
- Le SNES-FSU ne peut agir et défendre les personnels que s'il en a les moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95 % de nos ressources) : sans adhérent-e-s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister !
- Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels. C'est donc être plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble, lorsque c'est nécessaire.

**Le syndicat n'existe que par la participation et l'action des syndiqué-e-s.
Il ne peut agir que parce que les syndiqué-e-s le font exister au quotidien !**

Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site) au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU.

Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne, de préférence par CB pour une adhésion immédiate.

Contactez le SNES-FSU

Permanences au local, 209 rue Nationale à Lille, tous les jours de 14h30 à 17h30 (sauf le lundi, jour de la réunion hebdomadaire des militants)
Téléphone : 03 20 06 77 41 • Fax : 03 20 06 77 49 - Courriel : s3lil@snés.edu • Site : www.lille.snés.edu

Permanences particulières

Les permanences sont « généralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez rencontrer les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Emploi* - carrières - Éducation prioritaire - SEGPA - CPE - CHSCT	- CPE - Emploi* - carrières - Stagiaires - CHSCT	- Emploi* - carrières - CPE - Futur-e-s retraité-e-s	- Non-titulaires - Emploi* - carrières - TZR

* Mutations, hors-classe, etc.

- Assistant-e-s d'Éducation, PsyEN : prendre contact avec nous

Des militants qui sont avant tout vos collègues

Les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles.

Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés de cours,

tous les militants du SNES-FSU continuent d'exercer dans leur établissement : dans l'académie, 40 camarades bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 4 h. Les responsables syndicaux sont des collègues en activité : les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel possible).

Calendrier prévisionnel des stages syndicaux académiques - 1^{er} trimestre 2017-2018

- Stage *prof documentaliste - nouvelle circulaire* : à la rentrée
- Stage *néo retraités* : jeudi 12 octobre de 14 à 17h au S3
- Stage *collège : bilan de rentrée, assouplissement Blanquer*
- Stage « *autonomie, liberté ... égalité ?* »
- Stage *retraites (actifs et retraités)* : novembre-décembre
- Conseil Syndical *CPE* : 19 septembre
- Stage *carrières - PPCR : évolution ou révolution ?* lundi 16 octobre
- Stage *Éducation prioritaire*
- Stage *CPE* : en novembre
+ des stages de proximité sur des thématiques précises